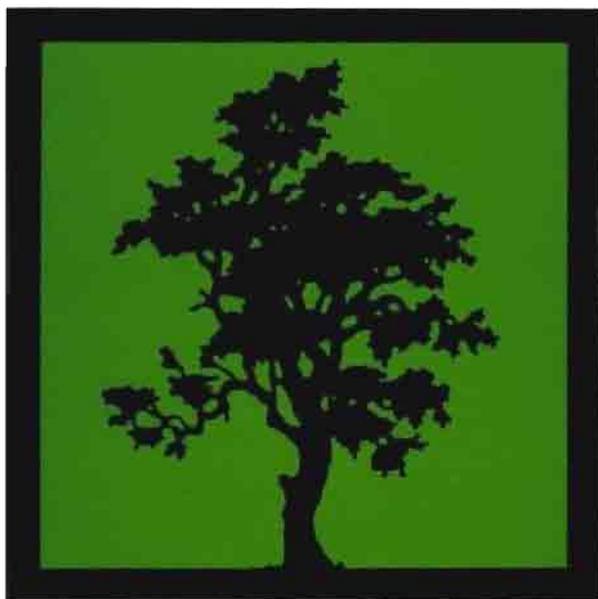


HAUT CONSEIL DE LA POPULATION
ET DE LA FAMILLE



LA COOPERATION
FRANÇAISE AVEC
LE TIERS MONDE
EN MATIERE DE
POPULATION

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

HAUT CONSEIL DE LA POPULATION
ET DE LA FAMILLE

LA COOPERATION
FRANÇAISE AVEC
LE TIERS MONDE
EN MATIERE DE
POPULATION

PARIS
MAI 1991

Ce rapport a été préparé à la demande du Haut Conseil de la Population et de la Famille par un groupe de travail mis en place en janvier 1990 et comprenant :

PRESIDENT

Léon TABAH, *président du Comité international de coordination des recherches nationales en démographie (CICRED), membre du Haut Conseil de la Population et de la Famille*

RAPPORTEUR

Francis GENDREAU, *directeur du Centre français sur la population et le développement (CEPED)*

MEMBRES

Malika BENTAIEB, *Bureau des questions démographiques, Ministère des affaires sociales et de la solidarité*

Jean Claude CHASTELAND, *directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED)*

Nathalie DEGUEN, *Bureau de l'aide au développement, Direction du trésor, Ministère de l'économie et des finances*

Pierre LAROQUE, *Vice-président du Haut Conseil de la Population et de la Famille*

Alexandre MINKOWSKI, *chargé de mission au Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'action humanitaire, membre du Haut Conseil de la Population et de la Famille*

Gérard MOREAU, *Directeur de la population et des migrations au Ministère des affaires sociales et de la solidarité, Secrétaire Général du Haut Conseil de la Population et de la Famille*

Jacques SCHWARTZ, *chargé de mission à la Sous-Direction de la recherche, Ministère de la coopération et du développement*

Michel WAGNER, *chargé de mission à la Direction des Nations Unies et des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères*

Frédérick WORMSER, *chargé de mission au Ministère des affaires sociales et de la solidarité, Chef du Bureau des questions démographiques à la Direction de la population et des migrations*

Elisabeth ZUCKER, *ancien chargé de mission au Ministère des affaires sociales et de la solidarité, Chef du Bureau des questions démographiques à la Direction de la population et des migrations jusqu'au 31 décembre 1990*

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 7 |
| Première partie..... | 9 |
| La situation démographique des pays en développement | |
| Deuxième partie..... | 21 |
| Le rôle de la communauté internationale | |
| Troisième partie..... | 25 |
| L'action de la France | |
| Quatrième partie..... | 29 |
| Recommandations | |
| Bibliographie..... | 35 |
| Annexes : | |
| A. Tableaux | |
| B. Extraits de la convention CEE-ACP de Lomé IV | |
| C. Analyse détaillée de l'APD française dans le domaine de la population en 1990 | |

INTRODUCTION

C'est en 1952 qu'Alfred SAUVY, démographe, directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques, forgea l'expression "Tiers Monde". Les questions soulevées par l'avenir de la population furent par la suite abordées et étudiées par cet homme de sciences plongé tout au long de sa vie dans les grands problèmes du monde du XXème siècle.

Et c'est au moment où s'éteignait Alfred SAUVY que le Haut Conseil de la Population et de la Famille, dont la mission est "d'éclairer le Président de la République et le Gouvernement sur les problèmes démographiques et leurs conséquences à moyen et long terme ainsi que sur les questions relatives à la famille" a décidé d'engager une réflexion sur les problèmes posés par la population des pays en développement et sur la politique que devrait mener la France dans ce domaine.

Le Haut Conseil a jugé utile de se lancer dans cette entreprise pour au moins deux raisons :

- les questions de population ne peuvent plus se traiter au seul niveau national. Faut-il rappeler que la France représente aujourd'hui 1 % seulement de la population mondiale ? Il est probable qu'en 2025 elle n'en représentera plus que 0,7 %.
- la France occupe une place importante dans le concert des nations, elle a une politique étrangère active et elle est l'un des principaux acteurs de la coopération internationale en faveur du développement des pays du Tiers Monde.

Il faut enfin situer cette réflexion dans la perspective de la conférence mondiale sur la population organisée en 1994 par les Nations Unies. Elle fera le point des situations et le bilan des activités depuis la première conférence de Bucarest de 1974 et la deuxième conférence de Mexico de 1984, et adoptera de nouvelles résolutions pour les années à venir.

Le présent rapport rappelle dans une première partie quelques données essentielles de la situation démographique dans le monde en développement. La deuxième partie décrit le rôle de la communauté internationale face aux problèmes posés par cette situation. L'action de la France est examinée dans la troisième partie. Enfin des recommandations sont formulées dans la quatrième partie.

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le panorama se présente, une fois encore, sous le signe d'espoirs raisonnables mêlés à nombre de motifs de désillusion. Le Tiers Monde dans son ensemble continue de vivre dans l'angoisse du lendemain pour sa nourriture, pour son énergie, pour assurer à tous et à toutes du travail. Ni l'erreur, ni l'injustice, ni la souffrance n'ont disparu de la surface de la terre. Au cours de ces dix dernières années le monde a donné l'impression de se rétrécir davantage. La population a augmenté de 19 %, mais la forêt a reculé, le désert s'est étendu, un trou s'est formé dans l'ozone des pôles, il n'y a presque plus d'éléphants, de baleines et de bien d'autres espèces animales et végétales moins visibles mais plus indispensables pour la survie du monde et qui ont commencé un lent processus de disparition. Qu'en sera-t-il lorsque la population mondiale dépassera les 10 milliards d'habitants désireux d'accéder, comme il est naturel, aux niveaux de vie de ceux qui sont à la source des détériorations que nous commençons seulement de percevoir ?

Certes, sur le plan démographique les raisons de satisfaction ne manquent pas. Le taux d'accroissement de la population mondiale est passé par un maximum de l'ordre de 2,1 % vers 1965 et est tombé autour de 1,6 % au cours de ces dernières années. Le maximum est définitivement derrière nous et on peut conjecturer qu'aucune génération à venir, aussi loin que notre regard puisse se porter, ne connaîtra un taux d'accroissement aussi élevé. Le processus de décélération de la population mondiale est irrésistiblement enclenché si l'on se réfère au schéma de la transition démographique (1).

Cependant, le monde a accumulé au cours des quarante-cinq années d'après-guerre un potentiel de croissance considérable dans ses structures démographiques avec la forte fécondité de cette période. La décélération a commencé si tardivement que la baisse de la fécondité ne peut être suivie de celle du taux de croissance qu'avec un long décalage. La manifestation de ce potentiel à l'échelle mondiale apparaît de façon manifeste dans le fait que le chiffre absolu d'augmentation de la population va continuer de s'accroître pendant plusieurs décennies. Partie de 2,5 milliards en 1950 la population mondiale a doublé jusqu'en 1987 et elle dépassera 8,5 milliards en 2025 et, selon la Banque mondiale, dépassera 11 milliards au milieu du siècle prochain.

A mesure que les pays entrent les uns après les autres dans la transition nous assistons à une diversification démographique du Tiers Monde. La démographie à deux vitesses Nord-Sud, qui était celle d'il y a une vingtaine d'années, est en train de se déployer en une gamme de plus en plus ouverte. Tous les signes convergent vers les contours d'un monde à plusieurs vitesses démographiques conduisant à une distribution géographique de la population considérablement bouleversée. Ce sont les décalages dans la transition qui créent les changements dans le paysage démographique mondial. Ceci paraît d'autant plus évident que nous assistons parallèlement à la fin d'un développement économique à deux ou trois vitesses. *Le monde se déploie en un éventail de plus*

(1) *La transition démographique est le passage d'un régime de forte fécondité et de forte mortalité à un régime de faible fécondité et de faible mortalité*

en plus ouvert et dans lequel les pays actuellement en développement vont se différencier entre eux, et certains se rapprocher à grands pas des pays industrialisés tant du point de vue démographique que du point de vue économique et social. Et si l'on y regarde de près il paraît évident que ce sont les pays qui parcourent le plus rapidement la transition démographique qui se placent le mieux dans la compétition économique internationale. On ne peut plus concevoir dans le Tiers Monde de développement sans passage par la transition démographique. Dans le bouleversement de la hiérarchie des puissances mondiales auquel nous avons commencé d'assister il est évident que des pays longtemps considérés comme sous-développés vont figurer en bon rang dans un avenir plus ou moins proche, et il va falloir changer de vocabulaire à leur égard.

Un des signes majeurs de changement des sociétés du Tiers Monde est l'évolution des attitudes sur la formation et le développement des familles. Selon les enquêtes faites sous les auspices des Nations unies on note un désir grandissant des femmes dans presque tous les pays, exception faite de ceux au sud du Sahara, de ne pas avoir trop d'enfants, et un phénomène de concentration dans la taille désirée des familles autour, ou au-dessous, de 3 enfants par femme. Plus caractéristique encore de cette évolution est le fait que nombre de femmes en viennent ouvertement à déclarer qu'elles ne souhaitaient pas la dernière naissance. Des réponses de ce genre étaient impensables au cours des années 70.

Que les pays du Tiers Monde entrent ou n'entrent pas encore dans la transition démographique, tous connaissent un urbanisme débridé. Les villes se développent à leur périphérie sans souci de l'environnement matériel et moral dont a besoin toute concentration urbaine. La répartition géographique des populations du Tiers Monde est de moins en moins favorable à une bonne exploitation des ressources et à une bonne intégration de la population aux activités économiques, sociales et même politiques. Dans les grandes métropoles une migration sauvage de plus en plus difficile à contenir accentue l'inégalité d'exploitation entre les régions, obère les finances municipales, et fait finalement obstacle au développement de l'ensemble. La forte concentration de populations marginales ajoute à l'instabilité politique. Les formes de gigantisme urbain que connaissent les pays en voie de développement sont sans commune mesure avec ce qu'ont connu les pays industrialisés. Elles sont inédites, et elles le resteront tant que l'extrême pauvreté du milieu rural ne fera pas l'objet d'une politique de réanimation. La concentration urbaine représente le transfert en milieu urbain du sous-emploi et de la misère des zones rurales. Ce que pourraient être les villes du Tiers Monde confond l'imagination. Selon les projections des Nations Unies en l'an 2000 (c'est déjà demain !) Mexico pourrait dépasser 30 millions, Sao Paulo 26 millions, Shanghai 23 millions, Calcutta 15 millions, Le Caire 11 millions, alors que Londres a dépassé sa taille maximale avec 10 millions, Paris 11 millions, Moscou 9 millions.

LE DYNAMISME ASIATIQUE

En Asie nombre de pays, tels la Chine et les "quatre dragons" (Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour et Taïwan), si souvent cités, brûlent les étapes de la transition, entraînant dans leur sillage presque tout le continent dans un délai plus ou moins long. La Chine, où la fécondité vers 1960 était du même ordre que celle de l'Afrique sub-saharienne d'aujourd'hui, a subi sous une férule intransigeante un véritable traitement de choc. Sa fécondité a diminué de 54 % en 10 ans, entre 1971 et 1981, et elle se maintient depuis à un niveau relativement bas (2,3 à 2,5 naissances par femme). Le seul exemple qui s'en rapproche dans le passé est celui du Japon (encore l'Asie !) où la loi dite de "protection eugénique" de 1948 a immédiatement ouvert la voie à des avortements légaux, restés longtemps la première forme de limitation de la croissance démographique. La République de Corée suit l'exemple chinois sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des méthodes coercitives. D'autres pays ne demandent qu'à suivre : Thaïlande, Philippines, Indonésie, où les progrès à la fois économiques et démographiques, bien que moins spectaculaires que ceux des "quatre dragons", sont cependant aussi marqués.

Si l'on excepte le Pakistan, où la fécondité aurait légèrement augmenté au cours des dernières années, en relation semble-t-il avec une nette diminution de la durée d'allaitement, par un processus voisin de celui qui explique l'augmentation de la fécondité de l'Afrique sub-saharienne, on peut dire que *tous les pays asiatiques sont entrés dans une phase plus ou moins avancée de la transition, ou en sont même sortis.*

Le plus grand pays de culture musulmane, l'Indonésie, est en train de parcourir à vive allure la transition, de même, mais à un rythme plus faible, que la population de la fraction musulmane de la Malaisie. *On peut dire que les pays asiatiques qui sont entrés, sous une forme ou sous une autre, dans la transition représentent plus de 90 % de la population de la région, tandis que les pays de l'Afrique sub-saharienne qui ont entamé ce processus ne représentent que 10 % de la population de cette dernière région, comme nous le verrons plus loin.* Ce qui frappe en Asie c'est la vitesse de parcours de la transition qui, dans bien des cas, est plus rapide que celle qu'ont connue en leur temps les pays industrialisés.

En Asie, la modernisation a eu une influence favorable sur la formation des familles et sur les comportements reproductifs. Le fonds culturel s'y prêtait, notamment dans la population de culture chinoise. La transition y a trouvé un terrain d'accueil favorable avec la philosophie confucianiste qui prône en particulier l'harmonie à travers des relations de subordination de l'individu au groupe familial et à l'Etat.

Parlant de l'Asie, il faut enfin aborder le cas de l'Inde. On dit souvent que la politique de régulation des naissances en Inde est un échec, n'ayant obtenu, malgré 35 ans d'existence, qu'une baisse modeste du taux de natalité. En fait, il faut se rendre compte des difficultés de la tâche dans un pays de cette dimension, morcelé en de très nombreux groupes ethniques entre lesquels la communication n'est pas aisée. Dans certains Etats, comme le Kérala, la baisse de la natalité est aussi marquée que dans bien d'autres pays asiatiques, plus riches, cités pour leur succès dans ce domaine, tandis que dans les quatre Etats les plus pauvres (Utta Pradesh, Madhya Pradesh, Bihar et Rajasthan), qui représentent à eux seuls 40 % de la population totale, la natalité est restée dans une phase de pré-transition, à peu près sans contraception. Mais l'Inde a appris à ses dépens ce qu'il en coûte en matière de population de vouloir précipiter les choses en

imposant une contraception faite de stérilisations plus ou moins forcées pendant la période dite de "l'état d'urgence" (1974-1977). La question fit l'objet d'une vive controverse pendant la campagne électorale de 1977 et contribua à faire tomber le gouvernement de Mme Indira Gandhi. *La leçon qu'on peut tirer de cette période en Inde est qu'en régime démocratique vouloir "forcer" l'évolution démographique par des mesures coercitives et concentrer les efforts sur une seule méthode, au surplus une méthode "dure" comme la stérilisation masculine forcée, risque de créer des conditions qui se retournent contre les promoteurs de cette politique.*

TRANSITIONS ET CRISES EN AMERIQUE LATINE

Au cours des années 60 la forte croissance économique et la forte croissance démographique (la plus forte du monde) allaient de pair, faisant illusion. Il était courant de constater au Mexique, au Brésil, au Venezuela, que le taux de croissance du PNB était le double de celui du taux de croissance démographique, et dès lors ce dernier ne suscitait pas d'inquiétude. La conjoncture a tourné défavorablement à la fin des années 60, et la crise est allée ensuite en s'accélégrant avec celle de l'énergie.

La dernière décennie peut être caractérisée comme une des plus mauvaises périodes d'infortune économique, et même de réelle dépression de l'Amérique latine. La région fut paralysée par le service d'une dette sans commune mesure avec celle de l'Asie, et qui s'apparentait au mythe de Sisyphe, comme si l'économie était condamnée à retomber sans cesse après chaque rééchelonnement de la dette sans pouvoir se dégager. Jamais la croissance gigantesque des villes n'avait créé autant de marginaux, de chômeurs et de sans-abri.

Malgré ce fond déprimé, l'Amérique latine a connu des changements démographiques fondamentaux au cours de cette dernière décennie, tout au moins du point de vue de la croissance. La transition démographique y a été plus tardive qu'en Asie, mais presque aussi rapide. Au Mexique, où le gouvernement a décidé des politiques actives de population dès après la conférence de Bucarest, l'indice de fécondité est tombé de 6,4 en 1970-75 à 3,2 en 1987. Un niveau voisin est observé au Brésil, pays longtemps réticent à adopter une politique d'intervention en matière de population, et en Colombie.

L'Amérique latine offre l'exemple d'une région où des baisses de fécondité peuvent survenir en l'absence de progrès économiques et sociaux. Il semble que l'on y assiste à ce que l'on pourrait appeler une "transition démographique de misère", c'est-à-dire le fait de populations vivant dans la pauvreté, notamment dans des villes surpeuplées et insalubres, mais où la fécondité diminue à la faveur de la propagande pour la limitation des naissances qui se développe partout dans le Tiers Monde dès que les populations ont accès à des mass média. Dans les régions où, au surplus, comme au Mexique, existe une bonne infrastructure médicale, facilitant ainsi l'implantation des services de planification de la famille, on peut s'attendre à une accélération de la baisse de la fécondité. D'autant que les autorités sont à peu près partout ouvertement favorables à l'information et à l'accès gratuit à toute méthode disponible de planification de la famille. De plus, les enquêtes montrent qu'il existe un net désir des couples, quelle qu'en soit la catégorie sociale, de ne pas avoir de nouvelles naissances lorsque la famille a atteint trois enfants. On ne peut plus considérer que la limitation des naissances soit désirée par les seules classes moyennes et supérieures des villes, comme ce fut longtemps le cas dans les pays industrialisés pendant la transition, et dans les pays du Tiers Monde au début de la transition.

L'AFRIQUE : RETARD DE LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ET SOUS-DEVELOPPEMENT

Il faut se garder de tout amalgame et au moins distinguer le nord et le sud du Sahara.

Des diminutions très sensibles de fécondité sont observées en Afrique du Nord depuis une dizaine d'années. Le nombre moyen de naissances par femme en 1980 était encore de 7 en Algérie, un peu au-dessous de 6,5 au Maroc, soit des taux voisins de ceux du sud du Sahara et témoignant d'une absence presque totale de contraception, autour de 5,5 en Tunisie et de 4,5 en Égypte. Ces indices étaient tombés dès 1987 entre 4,5 et 4,7 en Algérie et au Maroc, 4 en Tunisie, et un peu au-dessous de 3,8 en Égypte. Cette évolution fut si rapide qu'elle ne saurait être mise sur le compte du progrès économique et social. D'autres facteurs ont nécessairement joué un rôle décisif.

D'abord, une attitude nettement favorable des autorités gouvernementales à la mise en œuvre d'une politique active de population. On se souvient que l'Algérie avait pris à la conférence mondiale sur la population de Bucarest de 1974 le leadership du groupe des pays du Tiers Monde hostiles à l'idée que la croissance démographique pouvait faire obstacle au développement, et ce fut le point de vue qu'elle réussit à faire prévaloir, contre les positions asiatiques plus nuancées, et bien entendu contre celle des pays industrialisés. Cette position a progressivement changé, d'autant que les alliés d'hier sur cette position, notamment l'Amérique latine, avaient aussi changé leur fusil d'épaule assez rapidement après la conférence. A la conférence démographique africaine d'Arusha (Tanzanie) de janvier 1984 les points de vue étaient en général acquis à l'action destinée à réduire la croissance démographique. Nous y reviendrons plus loin.

Ensuite, et en relation avec ce changement d'attitude des autorités, on assiste à un développement accru des programmes officiels de planification des familles restés longtemps ignorés, notamment en Algérie, dernier pays du Maghreb à adopter une politique active de "maîtrise de la croissance démographique", il est vrai avec force propagande à l'appui, tout au moins jusqu'à l'année dernière.

La rapidité du changement d'attitude à la fois des dirigeants et de la population elle-même montre qu'il existe dans les pays du Maghreb, comme d'ailleurs dans tout le pourtour sud et est de la Méditerranée, une demande latente considérable de moyens de régulation des naissances dans la population, et qui n'attendait que l'occasion de s'exprimer. Tout porte à croire que cette demande latente reste encore largement insatisfaite, et qu'il existe donc un potentiel important de demandes de moyens de régulation des naissances, ne serait-ce que dans l'intérêt du bien-être familial et indépendamment de toute raison démographique. *Disposer de la liberté de l'information sur les moyens de réguler les naissances et d'en user pour décider du nombre et de l'espacement des naissances que l'on souhaite sont les signes les plus évidents du processus de modernisation d'une société.*

On peut cependant se demander si l'attitude plus favorable des autorités sur la maîtrise de la croissance démographique ne va pas se trouver compromise, ou tout au moins provisoirement interrompue, par le renforcement récent des mouvements intégristes. Ces derniers ne se sont pas pour le moment ouvertement prononcés sur la question de la population et ils réservent leur réticence à la modernisation du statut de la femme.

Quoi qu'il en soit, ces pays ont eux aussi accumulé un fort potentiel d'accroissement en raison de la forte fécondité passée et de la chute encore trop récente de celle-ci. On peut ici comparer les cas de l'Algérie et de la Tunisie. L'Algérie n'avait pas encore développé en 1980 de programmes de planification familiale officielle ayant une réelle incidence sur la fécondité. Aussi, elle est appelée à voir à terme sa population multipliée par presque 4, alors que la Tunisie, qui a adopté une politique favorable à la modernisation dans la condition de la femme et à l'accès à la planification familiale dès le milieu des années 60 devrait voir sa population multipliée par seulement (?) 2,4 avant d'atteindre une situation stationnaire, passant de 7,1 millions en 1985 à 17,3 millions au cours du dernier quart du siècle prochain. Et, cependant, ces deux pays avaient en 1960 des taux de natalité très voisins. On voit par ces calculs de la Banque mondiale, aussi théoriques soient-ils, combien le retard pris par l'Algérie pour mettre en oeuvre une politique active de population, qu'elle devait tôt ou tard accepter, par rapport à son voisin du Maghreb, pèse sur sa croissance démographique, et en conséquence sur son développement économique. *Un retard pris dans l'adoption d'une politique démographique se comble toujours très difficilement, et peut créer des obstacles insurmontables.*

Elargissons la région et considérons les projections des Nations Unies à l'ensemble des 9 pays de la bordure sud et est de la méditerranée (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie). Ces pays formaient un total de 69,5 millions d'habitants en 1950, contre 109,0 millions pour l'Europe du sud et 122,5 millions pour l'Europe de l'Ouest, selon le découpage géographique des Nations Unies. Les 9 pays représentaient en 1950 environ 30 % de l'ensemble de la population des deux régions européennes. En 1990 la population des 9 pays avait bien plus que doublé par rapport à 1950, avec 189,0 millions, contre 300,3 millions pour les deux régions européennes, soit 69 % de ces dernières. En 2025, les 9 pays auraient ensemble une population de 348,9 millions, soit une augmentation de 84 % par rapport à la population d'aujourd'hui, et donc plus que les deux régions européennes réunies. Les projections de la Banque mondiale vont même jusqu'à estimer que la population des 9 pays pourrait atteindre 548,5 millions au cours du dernier quart du siècle prochain, soit presque deux fois la population des deux régions européennes. Il va sans dire qu'une projection à si long terme aboutit à des résultats peu plausibles. Dans toute accumulation se produit un changement qualitatif : la quantité crée subit un changement de type dialectique, la population devenant une masse complètement différente.

Quoi qu'il en soit, les rythmes de croissance des deux rives de la Méditerranée sont entièrement divergents puisque la rive nord est appelée à rester à peu près sans modification, à part un processus inéluctable de vieillissement. On peut se demander dans quelle mesure le rythme de la bordure sud et est serait supportable si l'émigration ne devenait pas plus intense qu'elle ne l'a été ces dernières décennies. Il faut se représenter mentalement ce que seront les bouleversements de la carte démographique de part et d'autre de la

Méditerranée, mer qui connaît déjà de sérieux problèmes de pollution, et plus au sud une désertification qu'on est incapable d'endiguer. Cette région est fragile du point de vue de son infrastructure écologique. Les hydrologues prévoient que compte tenu des nappes d'eau souterraines estimées une période critique sera atteinte vers 2030, c'est-à-dire à une époque où la population ne sera pas encore stabilisée.

Un des problèmes fondamentaux pour l'avenir est d'estimer les besoins futurs d'immigration des pays d'accueil et le potentiel d'émigration dans le même temps des pays d'origine des migrants. Dans le cas probable où il y aurait déséquilibre il faut envisager suffisamment à l'avance les solutions de rechange possibles. La tâche est difficile mais pas impossible si l'on se donne des marges suffisamment larges de certitude et d'incertitude. La question est si essentielle que l'exercice vaut la peine d'être tenté. La difficulté tient moins à l'estimation de l'avenir démographique, qui est inscrit dans les projections des Nations Unies et de la Banque mondiale, que dans l'avenir économique. Il serait souhaitable d'estimer les conditions de développement devant permettre d'éviter l'approfondissement du déséquilibre Nord-Sud autour de la Méditerranée. Il faut affronter le problème démographique si l'on ne veut être réduit à le redouter.

LA DIFFICILE PROBLEMATIQUE DE L'AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

Si les pays de la rive sud et est de la Méditerranée connaissent une forme nette de démarrage dans la transition démographique, aussi ralentie pourra-t-elle être par les événements politiques récents, par contre l'Afrique sub-saharienne éprouve la croissance démographique la plus rapide jamais enregistrée à l'échelle d'un continent, associée à un retard de développement lui-même le plus accusé. C'est le seul continent où le taux de croissance de la production alimentaire a été dépassé par le taux d'accroissement de la population. Ce dernier dépasse 3 % par an, alors que l'indice de la production alimentaire base 100 en 1960 serait tombé à 83 en 1987 selon la FAO. Même à l'époque où l'Amérique latine avait le taux d'accroissement le plus élevé (2,8 % en 1960-65) ce dernier était moins élevé qu'il ne l'est actuellement en Afrique sub-saharienne (3,3 % en Afrique de l'Est, 3,2 % en Afrique de l'Ouest et 3,1 % en Afrique centrale). L'agronome René Dumont a lancé nombre de cris d'alerte sur cette "Afrique mal partie". Il estime que "l'on assiste à une destruction progressive du Sahel dans les régions qui s'étendent du sud du Sénégal jusqu'au fleuve Congo. En un demi siècle la moitié de la forêt de la région a disparu par l'exploitation forestière ou pour laisser la place à des plantations pour nourrir une population fortement croissante".

Pour qu'une période de déclin de la fécondité s'amorce et se poursuive de façon durable en Afrique sub-saharienne il faudrait que les facteurs qui concourent à diminuer le désir d'avoir plus d'enfants (baisse de la mortalité infantile, accroissement de la scolarisation, et notamment celle des filles) et la propulsion des femmes de procréer (augmentation de l'âge au mariage), l'emportent sur les facteurs qui tendent à augmenter la capacité physiologique des femmes à avoir des enfants (amélioration de l'état de santé diminuant la stérilité, désaffection à l'égard de l'abstinence post-partum, réduction de la durée d'allaitement).

Ce sont essentiellement des facteurs culturels qui expliquent la forte propension des femmes à avoir autant d'enfants en Afrique sub-saharienne. La haute fécondité y est planifiée en ce sens qu'elle est nécessaire à la survie du groupe. La fécondité dite naturelle de l'Afrique a toujours été désirée, liée à la conservation des valeurs. Aussi, très souvent, la communauté elle-même exerce des pressions sur les familles pour qu'elles maintiennent une fécondité en rapport avec les normes traditionnelles. Les longues périodes d'abstinence post partum se justifient pour des raisons de santé des enfants déjà nés, et de préservation de la santé de la mère pour lui permettre d'enfanter à nouveau. La désaffection à laquelle on assiste à l'égard de cette pratique, ainsi que la réduction de la durée d'allaitement, sont des "effets pervers" de la modernisation qui expliquent l'augmentation de la fécondité à laquelle on assiste depuis plusieurs années. Aussi provisoire cette augmentation soit-elle, elle n'en a pas moins pour conséquence une croissance accrue de la population.

PAYS PAUVRES, VIE BREVE

Dans ce panorama de la situation démographique des grandes régions du Tiers Monde, l'accent a été mis sur l'accroissement de la population et sur la fécondité. La haute mortalité est un handicap supplémentaire pour le Tiers Monde et nécessite une assistance internationale pour tenter de redresser la situation. Quatre facteurs sont préoccupants.

- Le premier est le retour de certaines maladies tropicales, dont le paludisme. La recrudescence est nette et régulière : selon l'OMS ce ne sont pas moins de 1,7 milliard d'habitants des régions tropicales qui sont menacées de paludisme. Le nombre de personnes porteuses du parasite serait de 264 millions, dont une grande partie dans le continent africain et en Amérique centrale et du sud, notamment l'Amazonie. Dans certains pays très touchés comme le Nigéria, le Kenya et la Gambie, 20 à 30 % des décès de nourrissons sont la conséquence de l'infection paludéenne. Et voilà que le choléra a fait une brusque réapparition en Amérique latine !
- Le deuxième facteur d'inquiétude est l'émergence relativement récente du SIDA sur la scène épidémiologique mondiale. Il s'agit plus que d'une épidémie, d'une véritable pandémie appelée à prendre une dimension démographique ; selon certains démographes les structures sociologiques et familiales de l'Afrique sub-saharienne rendraient les populations du continent particulièrement vulnérables à la pandémie. Des chiffres officiels concernant l'Afrique au sud du Sahara font état de pourcentages d'adultes infectés atteignant 20 %, et même plus en milieu urbain de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est.
- Le troisième facteur qui assombrit l'horizon sur le plan de la santé dans le Tiers Monde tient aux difficultés économiques qui ont pour conséquence de diminuer les chapitres budgétaires consacrés à la santé. Or, la part de la santé dans les budgets est déjà nettement insuffisante, dépassant rarement 5 %, notamment en Afrique.
- Le quatrième facteur est que le taux de scolarisation est en train de chuter en Afrique, notamment pour les filles, et ceci ne facilitera pas l'amélioration des conditions de vie, et donc de santé.

L'AVENIR DE LA POPULATION MONDIALE EST DANS LES PAYS PAUVRES D'AUJOURD'HUI

Une partie substantielle de l'hémisphère Sud reste à l'écart du développement, et pas seulement en Afrique sub-saharienne. En Asie même, à côté de réussites éclatantes que nous avons notées, la Banque mondiale considère que 600 millions de personnes vivent dans la "pauvreté absolue", c'est-à-dire non seulement avec un faible revenu mais encore avec la malnutrition, l'absence d'accès à l'éducation, aux soins, au logement, à l'eau potable et à l'égout. Cette pauvreté on la trouve au Bangladesh, en Birmanie, au Pakistan, en Afghanistan, au Cambodge, mais aussi dans les pays dont la situation d'ensemble s'améliore, comme les Philippines (où la pauvreté atteint 35 % de la population totale), ou le Sri Lanka. En Inde, elle serait le lot de 40 % de la population totale. En Chine 130 millions de personnes vivent dans le dénuement, condition essentiellement rurale. En Afrique, toujours selon la Banque mondiale, elle atteindrait jusqu'à 40 % de la population au sud du Sahara.

Au total, on peut considérer qu'une fraction importante du Tiers Monde, estimée à au moins un milliard d'habitants, reste à l'écart du développement, et comme cette population n'est pas encore entrée dans la transition démographique c'est elle qui augmentera le plus à l'avenir. Cette population représente 40 % de la population de plus bas revenu (480 dollars par personne et par an) estimée à 2,4 milliards d'habitants. Certes, une partie de cette population sortira de la pauvreté absolue, mais de nouvelles couches de pauvreté vont encore émerger. Du sort que l'avenir réservera à cette masse de population dépendra en grande partie l'évolution de la population mondiale puisque c'est elle qui est appelée à la plus longue et plus forte croissance. L'avenir démographique du monde réside surtout dans la fraction la plus pauvre du monde.

LES POLITIQUES DE POPULATION

A la demande des pays industrialisés, les Nations Unies organisent en 1974 à Bucarest une conférence sur la population, la première réunissant la communauté internationale sur ce thème à un niveau politique. C'est là qu'est reconnue l'existence de problèmes de population à l'échelle mondiale dans l'idée qu'une croissance trop forte peut faire obstacle à l'obtention d'un développement auto-entretenu pour de nombreuses décennies. Le paragraphe 2 du Plan mondial d'action stipule : "Lorsque l'accroissement de la population, ainsi que l'évolution de sa répartition géographique et de sa structure, ne sont pas en harmonie avec la réalité sociale et économique, ils peuvent constituer, à certains stades du développement, une difficulté supplémentaire qui s'oppose à la réalisation d'un développement soutenu". La nécessité d'une stratégie mondiale se retrouve dans le paragraphe 10 du rapport de la discussion. Il y est dit que si la diversité des réalités nationales doit prévaloir par contre "un grand nombre d'orateurs.... ont fait valoir que les problèmes posés par l'accroissement massif de la population mondiale exigeait une stratégie mondiale".

Cependant, on a seulement retenu de la conférence de Bucarest l'idée que dans la boucle population-développement c'est le deuxième élément qui entraîne le premier et non l'inverse. Pourtant on peut considérer que le principal résultat de cette conférence fut l'ébauche d'un consensus sur l'idée que politiques de population et politiques de développement vont de pair, cela à partir de deux

thèses opposées. La première soutenue par la plupart des pays industrialisés, affirmait que la croissance démographique était la raison essentielle du sous-développement et préconisait de porter l'effort sur les politiques de réduction de la fécondité. La seconde, défendue par de nombreux pays du Tiers Monde menés par l'Algérie et la Chine, soutenait qu'il n'y avait pas de problèmes de population, mais uniquement des problèmes de développement et que la résolution de ces derniers ralentirait d'elle-même la croissance démographique. Cette position est résumée par le célèbre slogan "la meilleure pilule, c'est le développement". Deux raisons au moins expliquent la vivacité des affrontements à Bucarest : d'une part, à l'époque, les estimations disponibles montraient une augmentation de la population mondiale de plus en plus rapide, son taux annuel d'accroissement passant d'environ 1,8 % en 1950-55 à 2,1 % en 1965-70, d'où la grande peur du monde développé face à "l'explosion démographique" du Tiers Monde ; d'autre part certains pays du Tiers Monde, très jaloux de leur "force démographique" accusaient l'impérialisme occidental, particulièrement nord-américain, des plus noirs desseins dans ses tentatives d'imposer une limitation généralisée des naissances pour "affaiblir le Tiers Monde".

Entre la conférence mondiale de Bucarest et celle de Mexico dix ans plus tard on note bien des changements d'attitude des gouvernements, et même dans certains cas des renversements. Les Etats Unis font état de fortes réticences à l'égard de l'avortement et se montrent plutôt "non interventionnistes" ; il s'agit là des manifestations concrètes du libéralisme militant et de l'ordre moral affichés par l'administration Reagan, et qui conduiront les Etats Unis à suspendre en 1986 leur contribution au FNUAP, et à reporter leur aide sous forme bilatérale ou par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales (ONG).

A l'inverse, l'Algérie et la Chine, engagés dans de vigoureuses politiques de population, acceptent de prendre en compte la démographie comme un facteur essentiel des stratégies de développement. Ceci s'explique en partie par les déceptions causées par les politiques de développement dont les effets se sont faits trop attendre. On conçoit dès lors que si le développement est une condition suffisante pour la modification des comportements démographiques, il n'en est cependant pas une condition nécessaire. Par ailleurs, les données dont disposent les délégués montrent que l'on est entré dans une phase de diminution du taux d'accroissement de la population mondiale : le 2,1 % de 1965-70 était en fait un maximum, on en est à 1,8 % en 1975-80, ces moyennes cachant d'importantes différences entre pays comme signalé dans la première partie (avec notamment la spécificité africaine).

Finalement, les débats de la Conférence de Mexico sont relativement sereins car le consensus de Bucarest a fini par s'imposer à la grande majorité des pays, y compris les plus réservés au départ comme beaucoup de pays africains, et s'est approfondi avec le concept d'intégration des politiques de développement et des politiques de population.

La conférence démographique africaine d'Arusha (Tanzanie) de 1984 était allée tout à fait dans ce sens et avait démontré que les dirigeants africains étaient eux-mêmes convaincus de l'importance des politiques actives de population. Cette conférence a adopté un plan spécifique d'action pour l'Afrique, le "Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population" approuvé par la conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique en mai 1984. Il y est dit : "Notant avec une grande inquiétude l'accroissement rapide de la population au cours de ces dernières années, les pressions et les contraintes qu'il exerce sur les efforts de développement des gouvernements africains et sur

les maigres ressources à leur disposition... recommande que les pays devraient reconnaître l'utilité de la planification de la famille et de l'espacement des naissances pour la stabilité et le bien-être de la famille" ; "Les pays sont priés d'incorporer des services de planification dans la santé maternelle et infantile" ; "L'éducation sur la planification de la famille devrait partout où cela est possible être intégrée aux programmes de formation en faveur des femmes, des hommes et des jeunes" ; "Les gouvernements devraient veiller à ce que tous les couples ou individus qui le souhaitent puissent, gratuitement ou à un coût subventionné, avoir accès aux services de planification de la famille et y recourir" ; "Les programmes nationaux de planification de la famille devraient offrir un éventail de méthodes pour que les couples puissent faire leur choix librement et en connaissance de cause".

Ce texte montre clairement que la volonté politique d'action en faveur de la planification de la famille existe aujourd'hui en Afrique pour des raisons de bien-être familial, mais aussi pour des raisons démographiques. La difficulté de la mise en oeuvre de cette politique est à rechercher plutôt dans la résistance offerte par les facteurs culturels propres à l'Afrique et par les autres obstacles au développement.

La sixième enquête des Nations unies auprès des gouvernements indique qu'en 1990 seuls trois gouvernements africains (Congo, Guinée équatoriale et Gabon) considèrent leur taux d'accroissement trop faible. Ces pays ont une population relativement petite. Par contre, 30 des 52 pays africains représentant les trois quarts de la population du continent, considèrent leur taux de croissance démographique trop élevé.

La situation des pays d'Amérique latine est assez contrastée sur la question des politiques démographiques. Selon la sixième enquête des Nations unies auprès des gouvernements 17 pays sur 33 de la région considèrent leur taux d'accroissement démographique trop élevé et ont adopté des politiques d'intervention dans ce domaine. Douze pays, représentant 50 % de la population, dont le Brésil, la Colombie, le Chili, le Venezuela, le Guatemala et Panama, considèrent leur taux de croissance "satisfaisant", et ne souhaitent donc pas intervenir en matière de croissance démographique, dans un sens ou un autre. Par contre, trois pays (Argentine, Bolivie et Uruguay) considèrent leur taux de croissance trop bas. Seul l'Uruguay a pris des mesures destinées à accroître la population.

Finalement, les gouvernements de quatre cinquième des pays en sont venus à considérer la démographie comme un facteur essentiel du développement. En fait, les pays les plus peuplés du Tiers Monde estiment qu'une croissance démographique forte est un frein à leur développement. Aucun pays du Tiers Monde ayant plus de 20 millions d'habitants ne souhaite un taux d'accroissement plus élevé. Qu'il s'agisse de la reproduction, de la santé ou de la migration, les gouvernements considèrent que les choix individuels ne sont pas seuls en jeu et que l'action publique peut et doit intervenir pour les modifier par l'éducation, l'information et la mise à la disposition des populations des services et des moyens appropriés.

Le nombre des hommes (et la vitesse de variation de cet effectif) est sans doute un élément essentiel, ce qui justifie la place faite ici à cette question, à la fois dans la description de la situation de la population mondiale et de ses perspectives, et dans l'évocation des politiques de population.

Mais, aussi important soit le nombre des hommes, se limiter à cet aspect serait très réducteur. L'analyse doit en fait aller plus loin et examiner tant la composition de cette population que les déterminants de son évolution. Ces points ont été abordés à plusieurs reprises dans les développements précédents où l'on a parlé de vieillissement, de statut de la femme, d'éducation, d'activité économique, de valeurs culturelles et religieuses. Leur prise en compte est indispensable d'abord au niveau de la compréhension des phénomènes, et plus encore lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques d'intervention.

DEUXIEME PARTIE

LE ROLE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

HISTORIQUE

C'est dans l'immédiat après-guerre, à partir des travaux des Nations Unies, que la communauté internationale commence à être informée de la situation démographique de la population mondiale et de ses perspectives d'évolution. Très tôt dans les années cinquante, ce qu'on a appelé "l'explosion démographique" apparaît comme une caractéristique essentielle de l'émergence du Tiers Monde.

Sous l'impulsion des pays anglo-saxons, prend corps l'idée d'une intervention extérieure pour freiner cette croissance démographique. Le premier programme de limitation des naissances est lancé en Inde en 1951. Des institutions spécialisées sont créées : le Population Council (1952), la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF, 1952). En 1966, l'Organisation des Nations Unies accepte d'intervenir dans ce domaine à la requête des gouvernements et crée en 1969 le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Et ces 20 dernières années, ponctuées par les conférences de Bucarest et de Mexico évoquées précédemment, ont vu l'action de la communauté internationale s'accroître et se diversifier.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

Peu à peu le concept d'action dans le domaine de la population s'est précisé et élargi. En effet virtuellement de très nombreuses actions pourraient y être incluses, notamment celles en matière de santé. On ne retient donc que celles qui sont prioritairement destinées à obtenir un impact sur la croissance de la population, sa structure par âge, sa distribution spatiale. Les instruments de ces actions peuvent être des politiques, des programmes, des projets, de la recherche, de la formation, du développement des ressources humaines, de l'appui institutionnel.

Les Nations Unies rangent dans les programmes de population les activités suivantes :

- collecte et analyse des données démographiques de base (recensements, enquêtes, état civil),
- recherches sur la dynamique de la population,
- formulation et évaluation des politiques et programmes démographiques,
- programmes et activités de planification de la famille,

- information, éducation et communication en matière de population,
- programmes spéciaux relatifs aux femmes, à la jeunesse, et à la question du vieillissement.

On peut aussi définir le champ des activités en matière de population en se référant aux thèmes du plan d'action mondial sur la population tels qu'ils figurent dans les recommandations adoptées à la Conférence de Mexico. Cette définition comprend deux dimensions croisées.

1. des "secteurs démographiques" :

- développement socio-économique, environnement et population,
- rôle et condition de la femme,
- élaboration de politiques démographiques,
- objectifs et politiques démographiques : croissance de la population, morbidité et mortalité, procréation et famille, répartition de la population et migrations internes, migrations internationales, structures de la population.

2. des "fonctions en matière de population" :

- collecte et analyse des données, recherche,
- activités de gestion : prestation de services, conseils et orientation, évaluation,
- information, éducation, communication : formation, diffusion d'informations, sensibilisation du public.

Ces deux dimensions correspondent à deux axes de classement, chacune des "fonctions" pouvant se rapporter à tous les "secteurs".

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Il est extrêmement difficile de fournir avec précision une estimation des ressources consacrées aux programmes de population des pays en développement. En effet les acteurs sont multiples : gouvernements (des pays industrialisés et des pays en développement), institutions internationales, organisations non gouvernementales, secteur privé, utilisateurs des services de planification familiale. Les relations entre ces différents contributeurs sont complexes, certains étant des opérateurs intermédiaires entre la source de financement et le destinataire des fonds.

Le FNUAP estime qu'une somme de l'ordre de 4 à 4,5 milliards de dollars a été dépensée en 1988 dans le monde. Les deux tiers environ de ces ressources globales sont assurés par les pays en développement (gouvernements et utilisateurs). Une autre partie est constituée par le secteur privé et les ONG.

L'assistance internationale, quant à elle, toutes sources confondues, s'est élevée à 675,5 millions de dollars en 1988. L'aide publique a constitué l'essentiel de ce montant, 538,5 millions de dollars, soit 1,3 % de l'aide publique au développement (APD). Le reste a consisté en prêts de la Banque mondiale (86 millions de dollars), en assistance des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé (36 millions de dollars), et en fonds propres des organisations des Nations Unies (15 millions de dollars).

LES PRINCIPAUX ACTEURS

La quasi-totalité des crédits de l'aide publique provient de 17 pays donateurs. Le tableau 1 de l'annexe A fournit l'évolution des contributions de ces pays depuis 1982. Les Etats-Unis viennent largement en tête, avec 247 millions de dollars (46 % du total), suivis du Japon (57 millions), de la Norvège (49 millions) et du Canada (35 millions), pour ne citer que les pays contribuant à plus de 30 millions de dollars. Le cas particulier de la France traité dans la partie suivante doit déjà être évoqué ici : ces engagements qui figurent dans le tableau pour un montant de 300 000 dollars ne concernent en fait que sa contribution au FNUAP et sous-estiment considérablement, comme nous le verrons, sa participation.

L'utilisation de ces fonds publics se répartit globalement en trois parts à peu près égales entre : l'aide bilatérale ; les contributions aux organismes des Nations Unies ; les contributions aux ONG.

Il ne saurait être question dans le cadre de cette vue d'ensemble de décrire de façon détaillée tous ces opérateurs qui ont chacun des objectifs propres, des domaines d'assistance et d'intérêt particuliers, des régions et des pays destinataires privilégiés. On se contentera ici de donner un aperçu sur cinq acteurs importants :

1. Les Etats Unis : c'est, de loin, le principal opérateur, avec un budget en 1990 de 280 millions de dollars. Les activités financées concernent pour l'essentiel le domaine de la planification des naissances (à l'exclusion de l'avortement). Les projets touchent une centaine de pays, les dépenses se faisant particulièrement dans les pays suivants : Bangladesh, Egypte, Kenya, Nigeria, Indonésie, Mexique, Inde et Brésil.
2. Le FNUAP : cet organisme est progressivement devenu le chef de file de l'action multilatérale dans le domaine de la population, avec un budget de 214 millions de dollars en 1990. Le tableau 2 de l'annexe A fournit la liste de ses principaux contributeurs. Près des deux-tiers des ressources du FNUAP proviennent de cinq pays qui lui accordent une contribution supérieure à 20 millions de dollars : le Japon (41 millions), les Pays Bas (27 millions), l'Allemagne (24 millions), la Norvège (22 millions) et la Suède (21 millions).
Le FNUAP fournit une assistance à environ 140 pays notamment les pays suivants : Chine, Inde, Vietnam, Indonésie, Népal, Brésil, Bangladesh, Pakistan, Mexique et Maroc. Plus de la moitié de celle-ci est affectée à la santé maternelle et infantile et à la planification familiale. Depuis quelques années le FNUAP met l'accent sur le rôle et le statut des femmes.
3. La Banque mondiale intervient de plus en plus dans le domaine de la population. Toutefois c'est un opérateur particulier puisqu'elle fournit, non des dons, mais des prêts. Elle accorde une priorité aux pays africains.

4. Le secteur des ONG est particulièrement actif en matière de population, notamment une centaine d'entre elles. L'IPPF est la principale ONG spécialisée dans la promotion et la prestation de service en matière de planification familiale. C'est une fédération d'une centaine d'associations nationales pour la planification familiale. Son action s'étend sur environ 150 pays, avec un accent mis sur l'Afrique, l'Amérique Latine et les Caraïbes. L'origine de ses ressources figure au tableau 3 de l'annexe A. Près de la moitié de son budget de 72,8 millions de dollars provient de 3 pays : le Japon (13,7 millions), la Suède (11,9 millions) et le Royaume Uni (10,7 millions).
5. Signalons enfin un acteur potentiel en matière d'assistance aux programmes de population dans le Tiers monde : la Communauté Economique Européenne (CEE). La CEE n'est pas encore intervenue dans ce domaine, mais en novembre 1986 le Conseil "Développement" de la Communauté avait adopté une résolution sur le thème "Population et développement" définissant les principes généraux et orientations de la politique communautaire dans ce domaine. Puis la quatrième convention CEE-ACP, dite de Lomé IV, a explicitement retenu la population comme secteur de coopération ; on trouvera à l'annexe B le texte de l'article correspondant de la convention, qui précise les objectifs de cette coopération, les moyens d'action et les conditions d'intervention.

LES PAYS RECEVEURS

Par grandes régions c'est l'Asie qui a reçu la plus grande part de l'aide globale en matière de population, en gros la moitié de cette aide pour la période 1982-1988. Ceci tient à deux raisons : son effectifs de population, mais aussi son engagement ancien dans les programmes de population. Viennent ensuite l'Afrique et l'Amérique Latine, la première voyant sa part s'accroître depuis quelques années du fait de l'attention particulière portée à ce continent par la communauté internationale.

Au cours de la période 1982-1988, quatre pays, tous asiatiques, ont reçu plus de 100 millions de dollars : Bangladesh (298 millions), Inde (219 millions), Indonésie (127 millions) et Pakistan (105 millions).

Si l'on se réfère à la seule année 1988, ces quatre pays sont en tête des pays receveurs, dans un ordre légèrement différent : Bangladesh (42,9 millions), Pakistan (25,5 millions), Inde (20,7 millions) et Indonésie (17,6 millions). Ils sont suivis de la Chine (14,4 millions), puis de trois pays africains : Kenya (13,5 millions), Egypte (12,6 millions) et Nigéria (11,5 millions). Enfin le 9ème pays, le dernier à avoir reçu en 1988 plus de 10 millions de dollars est un pays d'Amérique Latine, le Brésil (10,7 millions).

TROISIEME PARTIE

L'ACTION DE LA FRANCE

RECHERCHE ET COOPERATION

La France a développé depuis longtemps des activités de recherche et de coopération dans le domaine de la population du Tiers Monde. Pour l'essentiel, ces activités se sont situées dans le champ de la démographie.

L'attention s'est tout d'abord portée sur les problèmes de collecte de l'information : c'est ainsi que 17 pays d'Afrique noire francophone ont été couverts par une série d'enquêtes démographiques entre 1954 et 1966 : enquêtes réalisées par la France avant les indépendances, ou avec son concours ensuite. L'apport des statisticiens de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a été déterminant dans la réalisation de ces opérations qui ont constitué les premières investigations scientifiques approfondies dans ces pays. L'effort a ensuite concerné la recherche démographique avec notamment l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, plus connu sous son sigle ORSTOM, où la recherche démographique a commencé en 1958 et n'a cessé de se développer depuis lors puisque l'Institut compte aujourd'hui 26 démographes.

De plus des démographes français ont travaillé sur le terrain au titre de la coopération bilatérale ou multilatérale; sous diverses formes enfin la France a participé à la formation de démographes du Tiers Monde.

Toute cette action s'est poursuivie durant une trentaine d'années (1954-1984). Elle s'appuyait donc sur une histoire ancienne et sur une longue expérience accumulée au fil des ans. Elle avait à son actif de nombreuses réalisations, des avancées certaines. Elle ne s'est toutefois pas développée de façon continue, mais a connu des périodes fastes, d'autres plus effacées. Et surtout elle présentait certaines lacunes : éclatement, coordination insuffisante, problèmes de financement, absence d'une politique globale claire, faiblesse de l'action multilatérale, effacement des ONG françaises, orientation centrée essentiellement sur l'Afrique francophone au Sud du Sahara.

LA DIMENSION POLITIQUE

La difficulté à exprimer une vision politique claire sur ces questions était sans doute le facteur le plus défavorable à un développement de ces activités qui dépasserait le cadre scientifique et technique dans lequel elles étaient restées jusqu'alors.

Cette absence de prise de position politique trouve son origine dans l'histoire et les traditions de notre pays. Tout d'abord la France était très marquée par son évolution démographique propre et sa législation : la loi de 1920 interdisant l'avortement et la publicité sur la contraception n'a été abrogée que récemment (loi NEUWIRTH de 1967 et surtout loi VEIL de 1975). Et elle

est encore en vigueur dans nombre de pays d'Afrique noire francophone ! De plus les responsables politiques ont éprouvé des difficultés, sans doute dans un souci inopportun de cohérence, à prendre des positions différentes selon que l'on considère l'hexagone, les DOM-TOM ou le Tiers Monde.

Par ailleurs la plupart des pays avec lesquels la France mène des actions de coopération importantes, en particulier les pays africains francophones étaient, jusqu'à une période récente, réservés, voire hostiles, à toute idée de politique de régulation de la fécondité. Et la France, soucieuse de ne pas participer à des politiques anti-natalistes contraires à celle que nous pratiquions chez nous, se réfugiait derrière le principe de souveraineté des Etats.

Pourtant comme on l'a vu précédemment, depuis la Conférence de Bucarest en 1974, puis surtout celle de Mexico en 1984, les positions ont considérablement évolué, y compris dans les pays d'Afrique. On a déjà évoqué le Programme d'action du Kilimanjaro, on peut aussi citer le Programme d'action de N'Djamena concernant la population et le développement au Sahel adopté par le Conseil des Ministres du Comité Permanent de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) en janvier 1989.

LES CHANGEMENTS DEPUIS 1984

La prise de conscience du problème et de la nécessité pour la France d'avoir une position politique sur la question de la population du Tiers Monde a commencé en 1984. En effet, à l'occasion de la préparation de la Conférence de Mexico, un groupe de réflexion s'est réuni et a produit un document de réflexion, "Pour une politique française de coopération en matière de population : bilan et propositions". Dans son message à la Conférence, le Président de la République, François MITTERAND, écrivait :

"La France entend contribuer au développement du tiers monde. Elle est donc prête à répondre à sa demande dans le domaine des politiques démographiques. Chaque peuple a le droit de déterminer lui-même sa voie, sa vérité, ses différences. Chaque couple a le droit de décider librement du nombre d'enfants qu'il désire avoir.

Pour que chacun de ces enfants ait accès aux conditions d'existence qu'exige la dignité humaine, la France veut promouvoir l'idée d'un co-développement généralisé. Car l'action démographique n'est pas une donnée à part, qui opposerait le Nord et le Sud. Elle est partie intégrante d'une stratégie cohérente, où la dimension économique est inséparable de la dimension politique."

A Mexico, la délégation française a tenu un discours "ouvert" et le chef de la délégation, M. Jean Michel BAYLET, a insisté, dans la déclaration faite au nom du gouvernement français, sur l'importance de la coopération dans le domaine de la population. Il a annoncé que la France était prête à apporter son concours et son assistance à tous les pays qui le souhaiteraient.

Après la Conférence, M. Léon TABAH a été chargé d'une mission destinée à "examiner les moyens par lesquels notre pays pourra répondre de façon optimale à l'engagement que nous avons pris de développer notre coopération en matière de population".

La principale conclusion de son rapport consistait en la nécessité d'amplifier et de coordonner les actions dans ce domaine. Pour cela il préconisait dans l'immédiat la création d'un "opérateur" léger mais doté de moyens. Cette proposition s'est concrétisée début 1988 avec la création du Centre Français sur la Population et le Développement (CEPED). Les Ministères concernés (Coopération et développement ; Affaires sociales ; Recherche et Technologie) ont encouragé cette création et appuyé l'action du CEPED.

Par ailleurs, progressivement, la France augmentait sa contribution au FNUAP, mais ne participait pas à l'IPPF et n'entamait pas d'action bilatérale dans le domaine des programmes de limitation des naissances. Au total, même si beaucoup reste à faire aujourd'hui comme on le verra dans la quatrième partie, la situation s'est un petit peu améliorée depuis 1984.

LA SITUATION ACTUELLE

La multiplicité des acteurs publics intervenant dans ce domaine rend difficile l'exercice de description. Celle-ci est d'ailleurs un des éléments important rendant l'action de la France peu visible. C'est ainsi que l'estimation de 300 000 dollars comme contribution de la France aux programmes de population en 1988 (tableau 1) ne concerne que sa contribution au FNUAP et sous-estime donc considérablement, comme nous allons le voir, la participation de la France. Pour analyser celle-ci, il faut considérer d'une part les Ministères, d'autre part les organismes publics :

1. Les Ministères concernés sont au nombre de quatre :

- le Ministère des Affaires Etrangères qui intervient essentiellement en tant que responsable de la contribution française au FNUAP. Le tableau 4 de l'annexe A fournit l'historique de cette contribution qui a progressé à peu près régulièrement, plaçant en 1990 la France au modeste 13^{ème} rang des pays contributeurs.
- le Ministère des Affaires Sociales (Direction de la Population et des Migrations) est chargé de contribuer à la définition de la politique démographique. Il intervient dans le domaine de la coopération par des subventions à divers organismes.
- le Ministère de la Coopération et du Développement qui n'intervenait que peu jusqu'en 1987 dans le domaine de la population, est devenu plus actif depuis 1988 : appuis financiers sur programme à diverses institutions africaines, à des ONG internationales, au CEPED ; financement de coopérants techniques.
- le Ministère de l'Education Nationale est présent par la formation dans les Universités françaises des étudiants du Tiers Monde en démographie.

2. Les organismes publics, comme on l'a vu précédemment, sont présents dans les domaines de la recherche et de la coopération. L'existence de tels organismes est une particularité de l'action de la France, et constitue un atout considérable :

- l'ORSTOM, qui a une mission générale de recherche pour le développement en coopération, compte en son sein une équipe de démographes,

- l'INED, dont la mission est la recherche en démographie, a quelques chercheurs qui travaillent sur les questions du Tiers Monde,
- l'INSEE, intervient aujourd'hui uniquement par son action au sein du CEPED,
- le CEPED, enfin, a pour mission d'accroître l'efficacité des actions de ses membres en matière de recherche, de formation et de coopération avec les pays en développement, dans le domaine des interrelations entre la population et le développement.

On trouvera à l'annexe C une estimation chiffrée de l'apport de ces opérateurs en 1990. Le total des dépenses peut être estimé à environ 48,6 millions de Francs.

Ce montant, pour significatif qu'il soit, ne représente que quelque 0,15 % de l'APD française : nous sommes loin des 1,3 % observés au niveau international. On citera ici le commentaire peu flatteur à notre égard du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD) : "Notant que l'effort de la France dans le domaine de la population demeure l'un des plus faibles des pays membres du CAD, le Comité a instamment invité les autorités françaises à donner une plus haute priorité à cette question lors de la programmation de son aide. Le Comité s'est félicité de l'intention exprimée par la France de s'attaquer au problème de la population plus activement à l'avenir par un accroissement continu de son aide bilatérale et multilatérale, y compris une augmentation des contributions au FNUAP."

QUATRIEME PARTIE

RECOMMANDATIONS

PRINCIPES

Premier principe : mondialisation et solidarité

Les problèmes démographiques doivent être appréhendés dans une perspective mondiale, comme une responsabilité solidaire de la communauté internationale à l'égard des générations futures. La prise de conscience qui s'opère aujourd'hui à ce niveau et les recommandations qui s'élaborent à ce propos dans les enceintes internationales constituent le cadre de référence de toute coopération dans ce domaine. La France élabore donc sa politique démographique propre et sa coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine en conformité avec les recommandations adoptées par les Nations Unies dans le plan mondial d'action sur la population de la Conférence de Bucarest en 1974 poursuivi par celle de Mexico en 1984.

Deuxième principe : souveraineté et responsabilité des Etats

La France réaffirme la souveraineté et la responsabilité de chaque Etat dans l'élaboration de sa propre politique démographique. Elle répondra aux demandes qui lui sont adressées par les Etats avec lesquels elle entretient une coopération en fonction de leur cohérence avec les objectifs mondiaux. Elle s'efforcera en particulier d'aider ses partenaires du Tiers Monde à acquérir les instruments d'analyse pour définir leur propre politique, et les moyens d'action pour la mettre en oeuvre dans une vision globale et équilibrée du développement humain.

Troisième principe : intégration de la population et du développement

Il faut considérer les variables démographiques non pas comme des éléments passifs du développement mais plutôt comme des éléments actifs. En effet la modification souhaitée des dynamiques démographiques, donc des comportements des individus, des couples, des familles, doit s'inscrire dans une stratégie globale pour un développement durable visant à l'épanouissement de la personne humaine et à l'amélioration de la qualité de la vie de toute la population.

Quatrième principe : diversité des moyens d'action sur la fécondité

Il convient d'élever le débat au-dessus des discussions sur la régulation des naissances et de mettre l'accent autant sur l'action indirecte (améliorer la condition de la femme, diminuer la mortalité infantile, éduquer les deux parents et les enfants, notamment les filles etc) que sur l'action directe (faciliter l'accès à la planification familiale). La régulation des naissances n'est pas seulement destinée à soulager les pressions démographiques là où elles sont les plus fortes mais aussi à favoriser une fécondité plus humaine et plus rationnelle, plus responsable, dont va dépendre l'image du couple et de la société. En ce sens les programmes de régulation de la fécondité doivent être intégrés dans les services de protection maternelle et infantile (PMI).

Cinquième principe : globalité des politiques de population

Une politique démographique ne doit pas être considérée comme synonyme exclusif de maîtrise de la fécondité et elle doit inclure les autres variables démographiques qui font obstacle au développement et au bien-être des populations, c'est-à-dire la morbidité, les migrations, intérieures et internationales, notamment la délicate question des réfugiés. Toutes ces variables doivent être envisagées de façon globale dans le cadre de stratégies incluant l'environnement, les ressources, notamment alimentaires et énergétiques, et le développement général.

OBJECTIFS

Premier objectif : renforcer l'action de la France en matière de population pour la porter à un niveau cohérent avec son effort d'aide

La France se situe en tête des pays industrialisés et de ses partenaires européens quant à l'effort d'aide publique au développement. *Elle se doit au minimum de rejoindre la place occupée par ses principaux partenaires quant aux politiques relatives à la population.*

Deuxième objectif : rechercher une meilleure visibilité des actions en cours et à venir

Même si la France est relativement peu présente dans le domaine de la population, l'image de son action est en-deçà de la réalité pour deux raisons principales : l'absence d'un discours politique clair et le caractère largement dispersé et indirect de cette action. *Elle doit afficher et expliquer ses objectifs et valoriser l'action de ses différents opérateurs.*

Troisième objectif : exploiter nos "avantages comparatifs"

La France dispose d'une grande notoriété scientifique internationale en matière de démographie, les compétences de ses chercheurs sont reconnues, et son dispositif institutionnel est original et diversifié. *Ce potentiel doit être mieux utilisé à tous les niveaux, y compris dans les enquêtes, études et recherches menées sous l'égide des institutions internationales.*

Quatrième objectif : assumer et valoriser nos relations bilatérales privilégiées

La coopération de la France s'étend à un ensemble de pays auprès desquels ses positions bénéficient d'une écoute attentive et où les problèmes de population revêtent une ampleur particulière. L'importance de notre aide nous met en outre à l'abris des soupçons que soulèvent d'autres pays lorsqu'ils parlent de planification familiale, notamment en Afrique. *Ce contexte milite en faveur d'un effort spécifique de la France en direction des pays francophones et particulièrement des pays africains.*

AUSSI, DANS L'ESPRIT DES PRINCIPES ENONCES ET AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES, LE HAUT CONSEIL DE LA POPULATION ET DE LA FAMILLE EMET LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DOMAINES D'INTERVENTION

Première recommandation : la collecte des données démographiques

Toute politique de population doit s'appuyer sur une bonne connaissance de la situation démographique. De même la compréhension des phénomènes démographiques nécessite des données de base de bonne qualité. *Aussi la France doit-elle être plus présente dans les activités de collecte :*

- elle doit participer au financement des opérations de collecte des données démographiques de base en fonction des besoins exprimés ;
- elle doit apporter son concours technique aux programmes d'enquêtes réalisés dans le Tiers Monde, à leur analyse et à leur valorisation ;
- elle doit être plus active, voire prendre des initiatives pour promouvoir et exploiter l'état civil, instrument de collecte trop délaissé aujourd'hui et pourtant fondamental pour l'avenir, en l'insérant dans les programmes d'appui à des collectivités territoriales rénovées, condition de la démocratie au niveau local ;
- enfin elle doit appuyer la mise en place d'observatoires localisés de population qui sont le complément immédiat et indispensable des sources d'observation précédentes.

Deuxième recommandation : la recherche

Une attention particulière doit être portée par la recherche française aux travaux permettant l'observation des changements (en particulier pour la fécondité en Afrique) et une meilleure compréhension des phénomènes par l'analyse des structures et des comportements.

Les thèmes suivants devront être privilégiés : les structures familiales, les aspects socio-culturels de la santé, l'influence de l'éducation, le rôle et le statut de la femme, les comportements sexuels, l'insertion des migrants en ville, les migrations internationales.

De plus des programmes de recherche doivent être engagés sur les enjeux du prochain siècle, en particulier les relations entre la population, les ressources, l'environnement et le développement.

Troisième recommandation : la formation

Les formations doctorales dans le domaine démographique doivent offrir des enseignements sur la démographie du Tiers Monde et sur les relations entre population et développement, tant pour les étudiants français souhaitant acquérir cette spécialisation que pour les étudiants du Tiers Monde venant poursuivre leurs études en France. Pour ceux-ci, un programme de bourses dans ce domaine de formation devra être lancé.

Des enseignements doivent être mis sur pied pour spécialiser sur le Tiers Monde des techniciens français en matière de gestion de programmes, de planification familiale, ainsi que d'information, éducation et communication.

Des cycles courts de formation, de recyclage ou de sensibilisation sur les questions de population et de développement doivent être organisés à destination des membres des différentes professions concernées, tant français que du Tiers Monde : démographes, médecins, planificateurs, chercheurs en sciences sociales, statisticiens, fonctionnaires occupant des postes de responsabilités.

Enfin une action vigoureuse doit être entreprise pour le soutien aux institutions de formation dans le Tiers Monde, en particulier les institutions francophones : organismes spécialisés dans le domaine de la population et universités souhaitant mettre en place des programmes de formation en démographie.

Quatrième recommandation : les politiques de population

La France doit se mettre en mesure de répondre positivement aux demandes d'appui qui lui seront faites dans ce domaine. Les interventions porteront plus particulièrement sur les axes suivants :

- la formulation et l'évaluation des politiques nationales de population ainsi que leur intégration dans les stratégies de développement ;
- la prise en compte de la dimension population dans les projets de développement, et cela dès leur conception ;
- le soutien financier et technique aux gouvernements et aux ONG pour des projets concernant la santé de la mère et de l'enfant comportant un volet de planification familiale ;
- l'information, l'éducation et la communication en matière de population par divers canaux, notamment dans les manuels et les programmes scolaires.

RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES ET FINANCIERES

Cinquième recommandation : la participation à la coopération internationale

La France doit augmenter de façon sensible sa contribution à la coopération multilatérale dans le domaine de la population. Cette augmentation doit lui permettre de se situer à un rang comparable à celui de ses principaux partenaires européens et à un niveau cohérent avec son effort global d'aide publique au développement.

Elle doit être présente dans les actions lancées par la Communauté Economique Européenne dans le secteur de la population au titre des accords de Lomé IV et doit au besoin prendre les initiatives nécessaires en ce sens. De même, elle doit apporter son appui aux pays et institutions désirant lancer une coopération sud-sud.

La plus grande participation française doit être ciblée sur les quatre domaines d'intervention prioritaires définis précédemment : collecte des données, recherche, formation et politiques de population. Elle doit concerner des opérations cohérentes avec ses activités bilatérales et inclure un accroissement du nombre d'experts, consultants et experts associés français travaillant dans le domaine de la population au sein des organisations internationales.

Sixième recommandation : la coopération bilatérale

Le ministère des Affaires Etrangères et le ministère de la Coopération et du Développement doivent, chacun dans son champ de compétence propre, accroître leur effort bilatéral dans le domaine de la population. Une attention particulière doit être portée en direction des pays francophones.

Cet effort particulier pourra prendre la forme d'un programme mobilisateur doté d'une enveloppe budgétaire propre et portant sur des actions identifiées et réalisées en concertation étroite avec les pays et institutions partenaires dans les quatre domaines définis précédemment.

Afin d'assurer la cohérence des interventions spécifiques dans le secteur de la population avec l'ensemble des programmes bilatéraux, des actions de sensibilisation et de formation devront être entreprises en direction des coopérants français, en particulier des médecins, des planificateurs et des enseignants.

Septième recommandation : les organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG françaises doivent être sensibilisées pour qu'elles interviennent dans le secteur de la population. Elles seront invitées à cet effet à coordonner leurs efforts avec les ONG européennes déjà actives dans ce domaine.

La France doit soutenir par des contributions régulières les ONG internationales dont les objectifs et les principes d'action rejoignent ceux de la coopération française.

Huitième recommandation : les organismes de recherche

Le dispositif français d'institutions spécialisées doit être renforcé (recrutements, moyens de fonctionnement). La recherche en coopération fondée sur le partenariat doit être développée. Dans ce cadre, un appui institutionnel doit être fourni aux centres de recherche du Tiers Monde, en particulier aux centres à vocation régionale.

Par ailleurs les centres de recherche français en sciences sociales situés à l'étranger et dépendant du ministère des Affaires Etrangères doivent introduire dans leurs programmes la recherche sur les questions de population.

Neuvième recommandation : coordination, suivi et visibilité

L'effort accru de la France doit faire l'objet d'une sérieuse coordination qui aura pour conséquence d'assurer une meilleure visibilité de cet effort. *A cet effet, un comité de suivi de la politique française de coopération dans le domaine de la population et de la mise en oeuvre de cette politique doit être créé, associant ministères et organismes concernés. Ce comité devra notamment veiller à l'évaluation des actions entreprises.*

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale.- 1984, "*Rapport sur le développement dans le monde*", Washington, 320p.

Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel.- 1989, "*Programme d'action de N'DJAMENA concernant la population et le développement au Sahel*", 8 p.

Commission Economique pour l'Afrique.- 1984, "*Programme d'action de KILIMANJARO concernant la population*", 32 p.

Fonds des Nations Unies pour la Population.- 1989, "*Une vie meilleure pour les générations futures : la déclaration d'Amsterdam*", 12 p.

Fonds des Nations Unies pour la Population.- 1990, "*La coopération internationale dans le domaine de la population durant les années 90 : stratégies et grandes orientations*", 24 p.

GENDREAU (F.).- 1985, "*La coopération française en matière de population*", UIESP, 15p.

Groupe de réflexion sur les problèmes de population.- 1984, "*Pour une politique française de coopération en matière de population. Bilan et propositions*", Paris, 50 p.

Le Monde Diplomatique.- mai 1990, "*Démographie, développement, démocratie et immigrations*", pp 16.22

LOCOH (T.).- 1991, "*La coopération internationale en population en Afrique Sub-saharienne*", 19 p. multigr. (à paraître CIDEP)

Nations Unies.- 1974, "*Plan d'action mondial sur la population*" 32 p.

Nations Unies.- 1984, "*Déclaration de Mexico sur la population et le développement*", 8 p.

TABAH (L.).- septembre 1985, "*Rapport de la mission sur l'examen des moyens propres à développer la coopération française en matière de population*", 10 p + annexes.

TABAH (L.).- 1989, "*La population mondiale à la sortie du XXème siècle*", Nations Unies, New York, 143 p.

United Nations Population Fund.- 1989, "*Global population assistance report 1982-1988*", New York, 82 p.

VALLIN (J.).- 1986, "*La population mondiale*", Ed. La Découverte, Paris, 128 p.

ANNEXE A

TABLEAUX

TABLEAU I

ENGAGEMENTS DES PRINCIPAUX DONATEURS EN FAVEUR DES PROGRAMMES DE POPULATION
1982-1988

(en millions de dollars des Etats Unis courants)

| PAYS DONATEURS | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Allemagne | 16,2 | 15,7 | 16,9 | 18,4 | 22,0 | 31,9 | 26,9 |
| Australie | 4,0 | 4,6 | 5,0 | 3,1 | 2,6 | 1,7 | 1,7 |
| Autriche | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 1,2 | 1,5 | 1,6 |
| Belgique | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,8 | 1,1 | 1,2 |
| Canada | 17,3 | 14,9 | 17,4 | 19,6 | 26,7 | 30,2 | 34,9 |
| Danemark | 7,8 | 8,0 | 7,8 | 8,4 | 11,6 | 16,1 | 18,1 |
| Etats Unis | 211,1 | 214,8 | 242,4 | 288,2 | 237,5 | 267,1 | 247,1 |
| Finlande | 1,7 | 2,3 | 6,4 | 5,0 | 5,5 | 8,6 | 12,1 |
| France | 0,1 | 0,2 | 0,3 | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 0,3 |
| Italie | 0,4 | 4,2 | 2,2 | 3,7 | 2,0 | 2,3 | 2,9 |
| Japon | 36,5 | 40,1 | 43,5 | 46,5 | 50,2 | 54,3 | 57,2 |
| Norvège | 23,3 | 19,9 | 22,6 | 23,6 | 41,4 | 45,6 | 48,7 |
| Nouvelle Zélande | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 |
| Pays Bas | 13,4 | 12,9 | 11,1 | 11,4 | 34,3 | 27,5 | 26,9 |
| Royaume Uni | 17,9 | 18,7 | 16,3 | 20,2 | 22,4 | 26,0 | 25,7 |
| Suède | 21,5 | 18,2 | 16,4 | 17,5 | 22,6 | 25,0 | 28,4 |
| Suisse | 1,8 | 1,7 | 1,7 | 2,2 | 3,3 | 3,9 | 4,4 |
| TOTAL | 373,8 | 377,0 | 410,7 | 468,8 | 484,7 | 543,6 | 538,5 |

Note : il s'agit des seuls montants provenant des sources gouvernementales responsables de l'aide et qui figurent dans les documents officiels établis par les Nations Unies au vu des statistiques fournies par les Etats.

Source : FNUAP

A 2

TABEAU 2
LES RESSOURCES DU FNUAP EN 1990

(montant en milliers de US \$)

| RANG | PAYS | MONTANT |
|------|------------------------------|----------------|
| 1 | Japon | 40 830 |
| 2 | Pays Bas | 26 934 |
| 3 | Allemagne | 24 303 (1) |
| 4 | Norvège | 22 075 |
| 5 | Suède | 21 197 |
| 6 | Finlande | 18 708 |
| 7 | Danemark | 15 606 |
| 8 | Canada | 11 184 |
| 9 | Royaume Uni | 10 961 |
| 10 | Suisse | 5 735 |
| 11 | Italie | 1 794 |
| 12 | Australie | 998 |
| 13 | France | 952 |
| 14 | Belgique | 836 |
| 15 | Chine | 700 |
| 16 | URSS | 526 |
| 17 | Pakistan | 500 |
| | Sous total | 203 839 |
| | Autres pays | 1 881 |
| | Revenus divers / ajustements | 8 015 |
| | TOTAL | 213 735 |

(1) ensemble des anciennes républiques démocratique et fédérale

A 3

TABEAU 3
LES RESSOURCES DE L'IPPF EN 1990
(montant en milliers de US \$)

| RANG | PAYS | MONTANT |
|------------------------------|------------------|---------------|
| 1 | Japon | 13 730 |
| 2 | Suède | 11 905 |
| 3 | Royaume Uni | 10 725 |
| 4 | Norvège | 6 997 |
| 5 | Canada | 6 897 |
| 6 | Danemark | 4 416 |
| 7 | Allemagne | 3 556 |
| 8 | Pays Bas | 2 401 |
| 9 | Finlande | 388 |
| 10 | Australie | 288 |
| 11 | Nouvelle Zélande | 146 |
| Sous-Total | | 61 449 |
| Autres pays | | 1 108 |
| Revenus divers / ajustements | | 10 207 |
| TOTAL | | 72 764 |

A 4

TABLEAU 4

CONTRIBUTION DE LA FRANCE AU FNUAP

| ANNEE | MONTANT EN FF | EQUIVALENT EN \$ US |
|-------|------------------|------------------------|
| 1972 | | 50 000 |
| 1973 | | 100 000 |
| 1974 | | 100 000 |
| 1975 | | 100 000 |
| 1976 | | 100 000 |
| 1977 | | 100 000 |
| 1978 | | 163 000 |
| 1979 | | 110 000 |
| 1980 | | 100 000 |
| 1981 | 425 000 | 75 893 |
| 1982 | 1 000 000 | 143 885 |
| 1983 | 1 500 000 | 177 033 |
| 1984 | 2 200 000 | 273 292 |
| 1985 | 2 200 000 | 231 579 |
| 1986 | 2 200 000 | 333 333 |
| 1987 | 2 200 000 | 360 656 |
| 1988 | 2 200 000 | 346 457 |
| 1989 | 4 400 000 | 692 913 |
| 1990 | 5 000 000 | 952 331 |
| 1991 | 5 500 000 | 1 051 022 |

ANNEXE B

EXTRAIT DE LA CONVENTION CEE-ACP DE LOME IV

Population et démographie

Article 155

1. La coopération dans le secteur de la population vise notamment :

a) à assurer dans les Etats ACP un meilleur équilibre général entre la population, la protection de l'environnement et les ressources naturelles et la production de ressources économiques et de biens sociaux ;

b) à faire face à des déséquilibres entre régions imputables à des phénomènes tels que les migrations internes, l'exode rural, l'urbanisation rapide et une dégradation accentuée de l'environnement ;

c) à faire face à des déséquilibres locaux entre population et ressources disponibles.

2. Les actions permettant d'atteindre les objectifs visés au paragraphe 1 doivent être intégrées dans les programmes et projets de formation, ainsi que dans les politiques de santé et d'utilisation des terres, et comprennent :

a) la création des services ou le renforcement des capacités statistiques et démographiques des Etats ACP afin de permettre la collecte de données fiables pour l'élaboration de politiques en matière de population ;

b) l'information des populations sur les problèmes et politiques démographiques ;

c) la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes ou projets dans le domaine démographique ;

d) la conception et la mise en œuvre de politiques de planification familiale volontaire ;

e) la formation du personnel chargé de la mise en œuvre, dans les Etats ACP, d'une politique de population dans les différents secteurs.

3. Ces actions doivent tenir compte des conditions culturelles, sociales et économiques locales. Elles doivent être conçues et exécutées en accord avec les politiques et programmes mis en œuvre par les Etats ACP, dans le respect des droits fondamentaux et des libres choix exercés par les individus en ce qui concerne la dimension de la famille, la planification des naissances et les moyens à employer pour la planification de la famille.

La mise en œuvre de ces actions doit tenir particulièrement compte des interactions existantes entre politiques démographiques et autres politiques. Le rôle des femmes dans ces différents domaines est considéré comme essentiel.

ANNEXE C

**ANALYSE DETAILLEE DE L'APD FRANCAISE
DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION EN 1990**

1. LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Comme indiqué dans le rapport, son intervention essentielle est le versement de la contribution de la France au FNUAP. Nous avons vu (tableau 4) que le montant de cette contribution en 1990 était de..... **5 000 000 F**

Les autres apports du Ministère des Affaires Etrangères sont plus ponctuels :

une contribution au Centro Latino Americano de Demografia (CELADE) situé à Santiago du Chili et dépendant de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) ; cet appui a démarré en 1984 et parvient au CELADE soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Institut International d'Administration Publique (IIAP). Son montant en 1990 a été de..... **183 000 F**

De même une action bilatérale a débuté modestement en 1990 avec le Vietnam par l'intermédiaire du Centre français sur la population et le développement (CEPED), pour un montant en 1990 de..... **35 000 F**

2. LE MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Il intervient par des subventions ponctuelles à divers organismes comme le CEPED, l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population (UIESP), l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF).

En 1990 une seule subvention a été accordée, au CEPED, d'un montant de..... **100 000 F**

3. LE MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT

En 1990 ce Ministère a consacré un effort diversifié aux questions de population :

- des appuis financiers directs à diverses institutions du Tiers Monde (pour la réalisation de programmes de recherche ou l'organisation de séminaires) : Institut de formation et de recherches démographiques de Yaoundé (IFORD), Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le développement de Bamako (CERPOD), Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université du Bénin à Lomé ; Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique d'Abidjan (ENSEA). Centre International de formation et de recherche en population et développement de Louvain la Neuve (CIDEP). Cet appui a été d'un montant de..... **3 510 000 F**
- des appuis à l'action de diverses ONG : l'UIESP, l'Union pour l'Etude de la population africaine (UEPA) ; le Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique (CODESRIA) ; l'Association Française pour l'Etude des Populations (AFEP). Le montant en 1990 a été de..... **960 000 F**
- des appuis à l'action des organismes de recherche français (CEPED, INED, ORSTOM) pour un montant de..... **2 680 000 F**
- une contribution à la conférence internationale organisée à Paris en septembre 1991 sur "Développement et croissance démographique rapide : regard sur l'avenir de l'Afrique", d'un montant de..... **1 000 000 F**
- une participation à l'enquête sur les migrations au Burkina Faso dans le cadre du programme régional coordonné par le CERPOD, d'un montant de..... **1 000 000 F**
- le financement de trois coopérants techniques à l'IFORD, au Centre Ivoirien de Recherche en Sciences Sociales d'Abidjan (CIRES), et à la direction de la statistique du Niger, soit une dépense de l'ordre de..... **1 500 000 F**

4. LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Ministère de l'Education Nationale intervient par la formation d'étudiants du Tiers Monde en démographie. On peut estimer le nombre de ces étudiants à 47 : 5 en maîtrise à Paris V et Paris X ; 6 en diplôme de démographie générale à l'Institut de Démographie de Paris (IDP, Paris I) ; 14 en DESS (Paris I et Bordeaux I) ; 22 en DEA (Paris I, Paris V, Paris X, IEP, EHESSE).

Le coût annuel d'un étudiant à l'Université étant d'environ 20 000 F, la dépense correspondante a été de..... **940 000 F**

De plus diverses formations de courte durée sont organisées (Certificat d'aptitude à la démographie à l'IDP ; stage international de démographie historique à l'EHESSE) auxquelles participent de nombreux étudiants du Tiers Monde. La dépense correspondante est plus difficile à évaluer. On peut l'estimer en 1990 à..... **150 000 F**

5. L'ORSTOM

L'ORSTOM compte en 1990 25 chercheurs et ingénieurs de recherche travaillant directement dans le domaine de la démographie. Le budget total de l'ORSTOM étant de 859 827 000 F, et l'organisme employant 886 chercheurs et ingénieurs de recherche, les activités de l'ORSTOM dans le domaine de la population peuvent être estimées à..... 24 261 000 F

6. L'INED

Pour l'INED, un calcul équivalent donne pour 5 chercheurs sur 61 travaillant sur le Tiers Monde, et pour un budget total de 56 970 000 F, une estimation de..... 4 670 000 F

De plus l'INED contribue au fonctionnement du Comité International de Coordination des Recherches nationales en Démographie (CICRED) pour une somme estimée en 1970 à..... 854 000 F

7. L'INSEE

L'apport de l'INSEE est constitué uniquement par sa contribution en personnel au CEPED, soit une dépense en 1990 de l'ordre de..... 960 000 F

8. LE CEPED

Le CEPED, créé comme indiqué en 1988 pour relancer, animer et coordonner l'action de la France, fonctionne avec des contributions des organismes cités précédemment. En 1990, son budget total était de 4,4 millions de francs, mais certaines contributions figurent déjà ci-dessus (Ministères et organismes), et sans doubles comptes ses dépenses (contributions spécifiques de l'INED et de l'ORSTOM, apport de l'Université Paris VI et de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales) peuvent être estimées à..... 773 000 F

9. RECAPITULATIF

On peut finalement récapituler les contributions des différents acteurs français dans le domaine de la population du Tiers Monde dans le tableau suivant :

TABLEAU 5

**ESTIMATION DES DEPENSES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION
DU TIERS MONDE**

(1990, milliers de FF)

| SOURCE | MONTANT |
|---|---------------|
| Ministère des Affaires Etrangères | 5 218 |
| Ministère des Affaires Sociales | 100 |
| Ministère de la Coopération et du Développement | 10 650 |
| Ministère de l'Education Nationale | 1 090 |
| ORSTOM | 24 261 |
| INED | 5 524 |
| INSEE | 960 |
| CEPED | 773 |
| TOTAL | 48 576 |

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

Achévé d'imprimer : août 1991



Conception couverture : Bertrand Meyrat

Imprimé en France
ISBN 2-11-002619-7
DF 2434

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31 quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : (1) 40.15.70.00
Télex : 204826 DOCFRAN PARIS